

Département du Rhône
COMMUNE DE MARENNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de MARENNES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil de Marennes sous la présidence de Monsieur Timotéo ABELLAN, Maire de la commune.

Date de convocation : 27 mai 2025

Date d'affichage 27 mai 2025

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents : Timotéo ABELLAN, Maire de Marennes

Mmes Sandra BULLION, Sandrine BOURACHOT, Christina BLANC, Patricia CRISTINI, Marion PECHOUX, Noëlle MORCILLO, Sophie RAYMOND, Gabrielle THIVARD.

MM David CARLIER, Gérald COSTE, Jonathan COMMARMOND, Sylvain DELOME, Alexandre DESCOLLONGES, Jean-Luc SAUZE.

Etai(en)t excusé(s):

Anselme GABRIEL a donné pouvoir à Jean-Luc SAUZE

Sylvie GABRIEL a donné pouvoir à Sandra BULLION

Etai(en)t absent (s):

Sandra BULLION a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2121.15 du code Général des Collectivités locales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Sandra BULLION, Adjointe au Maire, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Timotéo ABELLAN, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil du 22 avril 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Timotéo ABELLAN invite l'assemblée à passer à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 juin 2025.

1 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
ACQUISITION DE MOBILIER

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient de compléter le mobilier scolaire appartenant à la commune afin de meubler le bâtiment en cours de réalisation :

- 100 bureaux, 100 chaises, et 3 chaises de professeurs équipant des salles de classes,

- 19 Tables et 96 chaises pour la salle de restauration ;
 - 5 Tableaux blanc triptyque ;
- Vu la proposition de Manutan Collectivité ;

Sandra BULLION indique qu'une grosse partie du mobilier actuellement dans les classes va être récupéré et déménagé durant les vacances de La TOUSSAINT. Afin de le compléter, il est nécessaire d'acheter, dans la même gamme, des bureaux des chaises mais aussi d'équiper la salle du restaurant scolaire. Cette acquisition s'est inscrite dans une démarche participative en interrogeant les enseignantes sur leur besoin, le personnel de restauration et l'architecte de l'opération. Le mobilier choisi est de qualité, fabriqué en France.

N° MARCHE	INTITULE	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20250900	Acquisition de mobilier	MANUTAN Collectivités 143 Bd Ampère CHAURAY CS 90000 79074 NIORD Cedex 09	21 526,95 €	25 832,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire auprès de MANUTAN Collectivité dans le cadre la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	INTITULE	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20250900	Acquisition de mobilier	MANUTAN Collectivités 143 Bd Ampère CHAURAY CS 90000 79074 NIORD Cedex 09	21 526,95 €	25 832,34 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 21

<p>2 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE</p>

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Création d'un départ spécifique pour le chauffage de la salle polyvalente pour la CTA et panneaux rayonnants,

- Modification des cuvettes suspendues et ajout d'éviers dans les salles de classe;
Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232012	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	RABY 9 rue de la Libération 69270 FONTAINES SUR SAONE	600 000,00 €	720 000,00 €
AVENANT n°1	Création d'un départ de chauffage pour la salle polyvalente Modification des cuvettes suspendues et ajout d'éviers dans les classes	RABY 9 rue de la Libération 69270 FONTAINES SUR SAONE	17 730,65	21 276,78 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 12	617 730,65 €	741 276,78 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE de : + 2,96 %;

Considérant que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève 5 064 335,22 € HT soit 6 077 202,26 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux du LOT 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232012	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	RABY 9 rue de la Libération 69270 FONTAINES SUR SAONE	600 000,00 €	720 000,00 €
AVENANT n°1	Création d'un départ de chauffage pour la salle polyvalente Modification des cuvettes suspendues et ajout d'éviers dans les classes	RABY 9 rue de la Libération 69270 FONTAINES SUR SAONE	17 730,65	21 276,78 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 12	617 730,65 €	741 276,78 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **INDIQUE** que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève 5 064 335,22 € HT soit 6 077 202,26 € TTC
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

3 CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON ANNEE 2024-2025

Vu les articles L 541-3 et D 541-4 du Code de l'Education, précisant que les communes de plus de 5000 habitants organisent un ou plusieurs centres médico-sociaux scolaires en mettant des locaux à disposition des services de l'éducation nationale chargée du suivi de la santé des élèves.

Considérant que la commune de St Symphorien d'Ozon met à disposition de l'Education Nationale un local situé rue Neuve, pour le suivi de la santé des élèves des communes du secteur dont ceux de Marennes.

Considérant qu'une convention est établie pour définir les modalités de participation de la commune de Marennes aux frais de fonctionnement du centre médico-social scolaire de St Symphorien d'Ozon (la participation financière est fixée chaque année à partir des dépenses réelles de l'année scolaire n-1 et du nombre d'enfants suivis) ;

Considérant qu'au titre de 2024 le cout moyen par enfant est de 1,60€ ;

Considérant que 169 élèves de la commune de Marennes ont été suivis, au titre de l'année scolaire 2024-2025 (30 en maternelle et 139 en élémentaire) ;

Considérant que cela représentant un montant de participation de 270,40 €uros.

Sandra BULLION indique que sont concernés par la visite médicale, tous les élèves d'élémentaire et une classe de maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente établie entre la Commune de Marennes et la Commune de St Symphorien d'Ozon fixant les modalités de participation aux frais de fonctionnement du Centre médico-social scolaire.

- **DIT** que pour Marennes, au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant sera de 270,40 €uros

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 chapitre 011

4 RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant que le groupe scolaire actuel construit en 1982, constitué de huit classes d'élémentaire et de maternelle, d'espaces communs, de locaux techniques et d'espaces de circulation n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. L'isolation, les menuiseries et le système de distribution de chauffage sont d'origine.

Considérant le souhait de la municipalité de mener une opération de rénovation qui répond à 3 objectifs :

- Isoler le bâtiment pour améliorer ses performances énergétiques et baisser ses émissions de gaz à effet de serre, par des travaux d'isolation et d'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Augmenter le renouvellement d'air dans la totalité du bâtiment ;
- Perfectionner le confort d'usage dans la redistribution des locaux et l'amélioration de l'ambiance de travail ;

Considérant que le DEPARTEMENT du Rhône soutient ses communes dans le cadre de son partenariat territorial ;

Considérant que l'estimation des travaux s'élève à 1 000 000 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réhabilitation du groupe scolaire et sa rénovation énergétique ;
- **SOLLICITE** l'aide aussi élevée que possible Conseil Départemental du RHONE selon le projet de plan de financement détaillé ci-après ;

	Taux d'intervention	Montant sollicité	Montant obtenu	Descriptif
COMMUNE DE MARENNES	25 %	250 000 €		Autofinancement Emprunt
ETAT	50 %	500 000 €	500 000 €	FONDS VERTS
DEPARTEMENT	25 %	250 000 €		APPEL A PROJET DES COMMUNES

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au traitement de ce dossier

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

N° ORDRE	NUMERO DIA	DATE RECEPTION	REF CADASTRE	SURFACE	PREEMPTION oui - non date
10	6928120250010	22/05/2025	C 2268 - C2271	00ha01a23ca 00ha02a34ca	NON 27/05/2025

DECISIONS

13.25	22-mai-25	Transports scolaires piscine DE ST BONNET DE MURE année 2025-2026 CARS FAURE	3 952,50 € HT	4 743,00 € TTC
-------	-----------	---	---------------	----------------

MOUVEMENTS DE CREDITS

SANS OBJET

QUESTIONS DIVERSES

TRANSPORT EN COMMUN

Gérald COSTE informe les membres du conseil que les bus du réseau TCL desservent maintenant MARENNES.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE :

Sandra BULLION soumet au vote le nom de la nouvelle école et de sa salle polyvalente. Sont choisis :

Ecole de la source

Ecole élémentaire

Salle polyvalente – La Clairière

TRAVAUX DE VOIRIE RTE DE SIMANDRES/CROIX DE PIERRE :

Alexandre DESCOLLONGES informe que les travaux de création d'un plateau surélevé ont dû être décalés pour permettre à l'entreprise RAMPA une reprise du réseau d'eau. Ceux-ci débiteront le 16 juin.

Les travaux de voirie commenceront quant à eux fin aout.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.



Le Maire,
Timoteo ABELIAN

La secrétaire de Séance
Sandra BULLION